



**DECISION DU MAIRE
N° 20261007DC01**

**Attribution du marché des
assurances de la commune**

Madame le Maire de Treize-Vents,

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu la délibération n°20260402D01 du 2 avril 2026 ayant donné délégation au Maire, notamment en matière de passation des contrats d'assurance et des marchés dont le montant est inférieur à 50 000 € HT,

Considérant qu'au regard de ces délégations, le Maire se trouve investi du pouvoir de souscrire les contrats d'assurances de la commune,

Considérant l'arrivée à échéance au 31 décembre 2026 des contrats d'assurance Dommages aux biens, Responsabilité civile, Flotte automobile, Protection Juridique et fonctionnelle de la commune de Treize-Vents, ainsi que la nécessité de bénéficier de nouvelles prestations d'assurance à compter du 1^{er} janvier 2027 pour une durée définie à 4 ans,

Considérant qu'après la publication d'un avis d'appel public à la concurrence et du dossier de consultation le 30 juin 2026 sur le profil acheteur <https://www.marches-securises.fr> avec une date limite de remise des candidatures fixée au 4 septembre 2026 à 12H00, trois opérateurs ont répondu : deux offres en dommages aux biens, en responsabilité civile et en automobile, une seule offre en protection juridique et protection fonctionnelle,

Considérant qu'à la suite de l'analyse des offres déposées, les candidats ayant déposé les offres économiquement les plus avantageuses sont les suivantes :

Lots	Attributaire proposé	Coût total/an TTC
Lot n°1 : L'assurance des dommages aux biens	SMACL Assurances	7 261.12 €
Lot n°2 : L'assurance de responsabilité civile	SMACL Assurances	1 688.83 €
Lot n°3 : L'assurance flotte automobile	SMACL Assurances	2 666.70 €
Lot n°4 : L'assurance de protection juridique et protection fonctionnelle	SMACL Assurances	451.56 €

DECIDE

Article 1 : Les contrats d'assurance d'une durée de 4 ans sont attribués aux entreprises suivantes à compter du 1^{er} janvier 2027 :

Lots	Attributaire proposé	Coût total/an TTC
Lot n°1 : L'assurance des dommages aux biens	SMACL Assurances	7 261.12 €
Lot n°2 : L'assurance de responsabilité civile	SMACL Assurances	1 688.83 €
Lot n°3 : L'assurance flotte automobile	SMACL Assurances	2 666.70 €
Lot n°4 : L'assurance de protection juridique et protection fonctionnelle	SMACL Assurances	451.56 €

Article 2 : La présente décision sera portée à la connaissance des Conseillers Municipaux lors de la prochaine réunion de l'assemblée communale.

Article 3 : La Secrétaire de Mairie est chargée de l'exécution de la présente décision.

A Treize-Vents, le 7 octobre 2026

Le Maire,

Marielle DUDOGNON-HERAULT

Marielle DUDOGNON-HERAULT

Maire de Treize-Vents

8 oct. 2026

